Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 125 (1980)

Heft: 2

Artikel: À propos de deux des problèmes actuels du Département militaire fédéral : armement et financement

Autor: Ernst, H.-U.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344273

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de deux des problèmes actuels du Département militaire fédéral: armement et financement

par Maître H.-U. Ernst, directeur de l'administration militaire fédérale

Problèmes d'armement

Les controverses de 1979 au sujet du projet d'acquisition d'une nouvelle série d'obusiers blindés américains M-109 et à propos des imperfections du char suisse 68 ont été typiques quant à l'éventail des opinions à propos de notre politique d'armement. Il s'agit essentiellement de déterminer si et quand il faut acquérir du matériel à l'étranger ou le fabriquer en Suisse. Lorsque régnait encore la haute conjoncture, le problème d'un tel choix n'avait guère de répercussions sur notre politique nationale. Aujourd'hui, il est devenu prioritaire, grève toutes les décisions en matière d'acquisition d'armement et réclame un examen des plus fouillés.

La liberté de choix entre la production indigène et l'achat à l'étranger est en fait très restreinte. Dans une armée de milice comme la nôtre, il est nécessaire que, en vue de faciliter l'entretien et l'instruction, tout système d'armement reste en service longtemps et que l'on puisse, pendant de nombreuses années, s'adresser au même fournisseur pour les pièces de rechange et l'acquisition éventuelle de séries complémentaires. Cela reste vrai même si, entretemps, notre industrie parvient à offrir des produits de valeur comparable ou même meilleurs.

Par ailleurs, il faut savoir que dans le commerce des armes le client n'est pas forcément le roi qui peut tout exiger. La puissance de notre franc, pas plus que la balance déficitaire des USA dans leur commerce avec la Suisse, ne nous confèrent une situation préférentielle auprès des autorités américaines. En effet, le Président Carter avait, lors de sa campagne électorale, promis de réduire les exportations d'armes. Il a ensuite introduit un contingentement de ces exportations et la Suisse se trouve en continuelle compétition avec d'autres Etats pour obtenir une part convenable du contingent annuel. Il a notamment fallu des interventions répétées au plus haut niveau pour que notre pays soit autorisé à acheter

des M-109 et afin que la production de ces engins à son profit soit entamée. Il suffirait que l'octroi d'un crédit destiné à un payement contractuel soit retardé pour qu'un contrat risque d'être résilié par les USA.

En cherchant à produire du matériel de guerre dans le pays, on pense d'abord à créer ou maintenir des places de travail. Il convient cependant de considérer encore le fait que les expériences et le savoir accumulés par nos techniciens peuvent nous mettre à la pointe du progrès scientifique et que l'armée peut recourir à ces techniciens — militaires de milice — pour l'entretien et la remise en état de notre matériel en service actif. La production d'armement dans le pays facilite aussi les transformations ultérieures des systèmes d'armes en vue d'en augmenter l'efficacité ou de l'adapter à une nouvelle forme d'emploi, ce qui se pratique couramment, du fait que notre matériel reste très longtemps en service. Malgré tous les avantages d'une production indigène, on constate combien sont maigres les efforts pour soutenir les entreprises d'armement existantes ou pour en créer de nouvelles. Il existe peu de maisons suisses qui se consacrent essentiellement à la fabrication d'armement ou d'équipement militaire. Certaines ont abandonné une telle production, d'autres l'ont déplacée à l'étranger. Cette situation provient de la législation extraordinairement rigoureuse en matière de matériel de guerre; aucun autre Etat industriel n'applique des dispositions si restrictives. Le contrôle des exportations d'armes est le seul domaine dans lequel le contrôle de gestion habituel est remplacé par une surveillance spéciale institutionalisée, exercée par le Parlement. Le fait que l'initiative visant à l'interdiction des exportations d'armes n'ait été rejetée qu'à une très faible majorité a conduit nos autorités à penser que notre peuple exigeait une application très restrictive des dispositions existantes. Les entreprises, auxquelles on signifie continuellement des interdictions d'exportation, ne peuvent souvent pas comprendre pourquoi d'autres Etats agissent en ce domaine selon les règles du plus pur opportunisme, alors que notre pays est lié par des prescriptions rigoureuses, interdisant toute marge d'interprétation. Pourtant, l'exportation d'armes ne représente qu'à peu près le 1% de l'ensemble des exportations suisses et a même tendance à s'amenuiser. Cela donne une idée des dimensions matérielles et idéologiques du problème.

Le Département militaire fédéral a pour objectif lointain de consacrer annuellement le 70% (600 millions) des crédits d'armement à la production indigène. De ce montant, 485 millions doivent aller à l'in-

dustrie privée et 115 millions aux ateliers militaires de la Confédération. On estime d'autre part que les contrats de constructions militaires à exécuter par des entreprises nationales assurent du travail à près de 2000 personnes. On a l'impression que, ces temps-ci, l'acquisition d'armement provoque toutes sortes d'échecs et de difficultés. Cela peut résulter de ce qui suit:

— la base étroite sur laquelle peuvent être exécutés des essais;
— le fait que l'on doive souvent solliciter au maximum les possibilités qu'offre la technique;
— les fluctuations dans la volonté de nos hommes politiques à acquérir les matériels indispensables;
— le pas pris par les impératifs extérieurs aux considérations militaires, tels que situation conjoncturelle et finances de l'Etat.

Souvent, la production indigène n'est pas seulement plus risquée; elle est aussi plus onéreuse que l'achat de produits finis à l'étranger ou même que la participation suisse à la fabrication de matériels étrangers. Si l'on considère combien précaire est la situation financière de la Confédération, on comprend que le coût devienne un argument déterminant.

Questions financières

On sait que tous les efforts destinés à assainir les finances fédérales ont échoué. On a pourtant réduit les dépenses de près de 3 milliards depuis 1974 (dont un demi-milliard aux dépens du DMF). Le peuple n'en a pas moins clairement manifesté par deux fois son opposition à des recettes supplémentaires. La nécessité et la volonté de réaliser des économies accentuent les conflits d'intérêts à propos de la répartition des crédits alloués aux diverses tâches fédérales. La défense nationale doit même sérieusement lutter pour conserver sa substance. Et pourtant, on ne saurait assez insister sur le fait que, depuis 1960, le taux d'accroissement des dépenses militaires est resté inférieur à la moyenne de celui des dépenses requises par les autres tâches de la Confédération. Le développement des avantages sociaux n'a, d'autre part, jamais été entravé ou menacé par les montants consacrés à la défense nationale et la proportion de ces derniers dans les budgets annuels a même continuellement baissé, atteignant aujourd'hui un montant inférieur à 20%. Quand on compare, en outre, les dépenses de défense nationale au produit social

brut, la Suisse prend rang derrière d'autres Etats susceptibles d'être l'objet de comparaisons. On doit relever par ailleurs que le système de milice permet à la Suisse d'avoir une armée extrêmement économique, si l'on considère le volume respectable de ses effectifs en hommes et en matériels.

De nos jours, on peut se demander si notre pays n'a pas négligé ses efforts de défense pendant les années d'abondance de la haute conjoncture. On constate en tous cas qu'il a pris un sérieux retard sur ce plan et a laissé se creuser des lacunes d'armement et d'équipement dangereuses. C'est ainsi, par exemple, que les Venoms n'ont pas encore tous été remplacés par des avions plus modernes, que la défense antiaérienne des formations mécanisées n'est pas encore réalisée et que la défense antichar reste insuffisante.

C'est au début des années soixante déjà que le Département militaire fédéral a élaboré, puis perfectionné une véritable planification financière. Les grands problèmes concernent le matériel de guerre. Les dépenses de fonctionnement, les sommes consacrées aux constructions et les petits investissements courants ont peu augmenté grâce à des «tours de vis» fréquents et des mesures de rationalisation incessantes. En revanche, les acquisitions d'armement indispensables à la réalisation du plan directeur de l'armée dans les délais fixés entraînent malheureusement des augmentations de dépenses importantes. Le Conseil fédéral s'est vu obligé de comprimer le déficit budgétaire présumé pour 1980 de façon admissible tant à l'égard du climat politique qu'aux possibilités de notre économie. Tout comme les autres départements, le département militaire a dû faire des coupes préoccupantes.

C'est ainsi qu'il a fallu renoncer, provisoirement espère-t-on, à demander l'acquisition du système «Rapier» selon le volume prévu jusqu'ici.

Il faudra également s'accommoder de voir reportée, une fois de plus, l'acquisition de moyens de DCA au profit de nos formations mécanisées.

La précarité des ressources financières exige aujourd'hui des décisions difficiles et amène à des renonciations sans appel. Il est évident qu'il faudra sans relâche tendre à réduire davantage encore la part des dépenses courantes au profit des investissements. Mais il convient de se garder d'illusions. En effet, la proportion des sommes consacrées aux

investissements est déjà très élevée et l'on s'approche des limites en-deçà desquelles il n'est pas possible de pourvoir à une instruction efficace de nos soldats et à un entretien sérieux de notre matériel moderne. Armement et finances sont assurément deux problèmes étroitement liés. Si l'on considère la course aux armements quasi continue des grandes puissances, on doit se demander si notre pays parviendra à continuer de procurer à son armée les moyens lui permettant de s'acquitter des missions qui lui sont dévolues dans le cadre de la défense générale. Ce n'est pas avec de belles paroles qu'on parviendra à remplacer notre capacité défensive au moment crucial. Il importe donc que chacun s'efforce de convaincre le peuple et le Parlement de ce qu'il faut réaliser afin que notre armée reste efficace.

H.-U. E.

C'est une nécessité absolue que celui qui se sert d'une chose soit le plus expérimenté et qu'il vienne dire au fabricant quels effets, bons ou mauvais, produit l'instrument dont il se sert. Par exemple, le joueur de flûte renseigne le fabricant sur les flûtes qui lui servent à jouer, et c'est lui qui dira comment il faut les faire et le fabricant lui obéira.

PLATON